

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEE TONIQUE IR

Code AMF : QS0009014323

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE)
L'OPCVM est non coordonné et soumis au droit français
Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs du fonds et politique d'investissement

FEE Tonique IR est un fonds de classification « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Son objectif est de rechercher la valorisation à long terme du capital, avec une exposition au risque action comprise entre 60 % et 85 % de l'actif net tout en respectant les critères de l'Investissement Socialement Responsable.

Le FCPE est en permanence investi à hauteur de 60 % au moins de son actif net en actions et/ou OPCVM «Actions». Dans cette catégorie d'investissement, il peut être investi à plus de 50% de son actif total dans le FCP Federal Europe IR, géré par Federal Finance Gestion. Ce fonds est géré de manière discrétionnaire et orienté vers les actions de sociétés de moyennes et de grandes capitalisations des pays de la communauté européenne. Le solde est investi en instruments de taux (supports monétaires et obligataires) des marchés de l'OCDE tels les titres de créances négociables, les parts ou actions d'OPCVM, les contrats d'échanges de taux ou d'indices ou par le biais d'interventions sur les marchés réglementés à terme.

Au sein de ces univers d'investissement, le gérant doit sélectionner des investissements ne répondant pas seulement à des critères de rentabilité et de risque mais relevant de la catégorie des Investissements Socialement Responsables au sens communément admis en France. Dans cette perspective, il s'appuie sur l'expertise des analystes financiers de FEDERAL FINANCE GESTION mais aussi sur de nombreuses sources d'information externes, comme les agences de rating extra-financières, les sociétés de courtage, les rapports d'ONG.

- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscriptions et rachats doivent être reçues par le teneur des comptes individuels des porteurs :

- ✓ avant midi en cas de transmission par voie postale, télécopie ou courriel ;
- ✓ avant minuit en cas de saisie de l'ordre via le site internet www.federal-finance.fr;

La valeur liquidative est calculée sur la base des cours de clôture du lendemain du jour de la session de collecte.

Les demandes accompagnées des pièces justificatives, s'il y a lieu, doivent parvenir, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au teneur des comptes individuels des porteurs. Un délai de traitement administratif peut être nécessaire, rapprochez-vous de votre teneur de compte afin de vous en informer.

- Indicateur de référence : 25 % EuroMTS 3-5 ans + 75 % STOXX®¹ Europe 600.

- Fonds de capitalisation des revenus.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans. Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne, celle-ci est de 5 ans sauf cas de déblocage anticipés prévus par le code du Travail.

Profil de risque et de rendement

Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité annualisée sur historique simulé sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cet indicateur synthétique représente la volatilité historique annuelle du FCPE sur une période de 5 ans. Il a pour objectif d'aider l'investisseur à bien appréhender les incertitudes de perte et de gain liés à son investissement. FEE TONIQUE IR est classé en catégorie 6 du fait de son exposition au marché des actions (jusqu'à 85%).

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur : Néant.

¹ ® Stox Europe 600 est une marque déposée de Stox Limited.

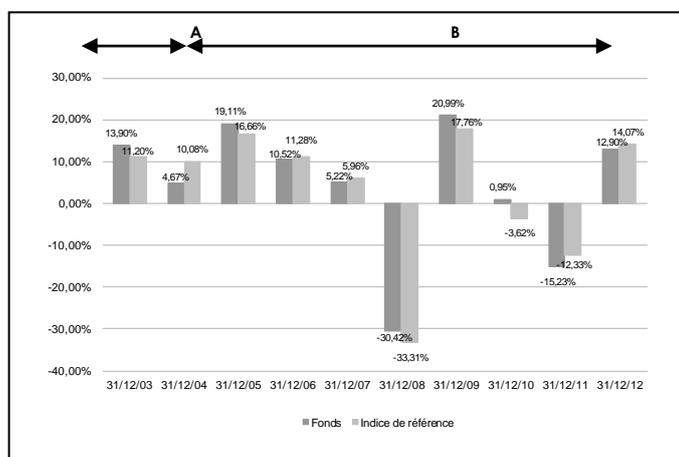
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,17 %
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2012 et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas: les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Performances passées de FEE Tonique IR

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indicateur de référence ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création de l'OPCVM : 26/11/1993.

A : Gestion initiale : le fonds est de classification « Diversifiée ».

B : Le fonds change de classification.

Informations pratiques

- **Dépositaire :** CACEIS Bank France

- **Teneur de compte :** Federal Finance

- **Forme juridique :** Fonds multi-entreprises

- **Lieu et modalités d'information sur le Fonds :** Le prospectus du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou – 29480 Le Rélecq Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance.fr ou en contactant le Service Relation Clientèle au n° 09 69 32 00 32 (non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** La valeur liquidative du Fonds est publiée sur le site www.federal-finance.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité :** selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

- **Rôle, composition et mode de désignation du Conseil de surveillance :**

Deux membres par entreprise adhérente dans le cadre des PEE et PERCO : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'Entreprise, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales, et 1 membre représentant l'Entreprise désigné par la direction des entreprises.

Deux membres par entreprise fondatrice dans le cadre des PEI et PERCOI : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque Entreprise Fondatrice, élu par les porteurs de parts ou désigné par le comité d'entreprise ou les représentants des diverses organisations syndicales et 1 membre représentant chaque Entreprise Fondatrice désigné par la direction des entreprises.

Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels de l'OPCVM, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable de l'OPCVM, (le cas échéant) d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus par le fonds dans le portefeuille, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation, et de donner son accord préalable à toutes modifications du règlement du fonds. Le conseil de surveillance d'un fonds adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition des porteurs de parts.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 juin 2013.